

Règlement du Jeu Concours de la Fête des Mères et Pères pour les Commerçants Adhérents

1. Objet du jeu concours : L'UCIA organise un jeu concours à l'occasion de la fête des mères et fête des pères. Le jeu a pour but de dynamiser les commerces locaux en offrant à leurs clients la possibilité de gagner des bons cadeaux.

2. Modalités de participation :

Les commerçants adhérents de l'UCIA peuvent participer au jeu concours en installant une urne dans leur boutique.

Pour participer, les commerçants doivent prévenir l'organisateur de leur intention de participer.

Les commerçants doivent utiliser les tickets de participation fournis par l'UCIA, les tamponner à l'arrière et les distribuer à leurs clients.

Les tickets de participation doivent être remplis par les clients et déposés dans l'urne du commerce participant.

3. Prix : Au total, 600 € de chèques cadeaux sont à gagner, répartis comme suit :

300 € de chèques cadeaux pour la fête des mères.

300 € de chèques cadeaux pour la fête des pères.

Les chèques cadeaux sont sous forme de 12 bons d'une valeur de 50 € chacun.

4. Dépôt des tickets : Les commerces participants doivent ramener tous les tickets remplis au point de collecte désigné par l'UCIA à partir du 16 juin. Les points de collecte sont :

L'instant même détente

La Librairie Fouque Cariou

La Bacer

5. Annonce des gagnants : L'UCIA informera les commerçants participants si l'un des gagnants fait partie de leur boutique. Il est donc essentiel de tamponner correctement les tickets de participation pour permettre cette identification.

6. Publication des résultats : Les résultats du jeu concours seront publiés sur les supports de communication de l'UCIA.

7. Acceptation du règlement : La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.